N° 3548 — 10e Année — CINQ CENTIMES — Vendredi 4 Mars 1898

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 63, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs. — Un an 24 francs.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
Annonces judiciaires . . . 0 fr. 25 la ligne
Réclames . . . 0 fr. 50
Faits divers . . . 0 fr. 75
Locales . . . 0 fr. 00

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

CANTON-NORD DE VALENCIENNES

Élection au Conseil Général

SCRUTIN DU 6 MARS 1898

Candidat Républicain

ERNEST POTTIEZ

Médecin

Maire de la Ville d'Anzin

Une nouvelle croisade

Les croisades se suivent... à longue distance, il est vrai, mais se ressemblent pas.

Jadis, ceux qui organisaient, au nom du Christ, les massacres d'infidèles, étaient des croyants aveuglés par la foi et très *convaincus qu'ils s'assuraient* la bienveillance d'un Dieu de bonté, de tolérance et de justice, en éventrant des milliers de Philistins.

Les grandes tueries conduisaient tout droit les meurtriers au Paradis ; c'était, de ce temps-là, la morale catholique.

Aujourd'hui, nos croisés sont beaucoup moins sanguinaires.

Le salut de leur âme les préoccupe toujours un peu ; mais ils songent beaucoup plus aux joies de ce monde qu'aux futures extases paradisiaques.

Ils ne réclament plus le sang des infidèles, mais simplement leur porte-monnaie.

C'est la nouvelle morale catholique de cette fin de siècle.

Il s'est fondé récemment un journal hebdomadaire intitulé *la Croisade française*.

On n'y parle pas des évangiles, mais, *par contre*, on s'y occupe *sérieusement* du dragage des écus.

Ces jours derniers, ce journal répandu à profusion dans la région du Nord, invitait les catholiques à s'unir, pour assurer l'existence d'une nouvelle banque catholique destinée à enfoncer les Rotschild et toutes les banques israélites.

Comme raison principale, on expliquait que les juifs étaient des individus originaires de tous les pays, n'ayant rien de français et vivant chez nous en véritables parasites.

C'était, à entendre *la Croisade française*, faire œuvre véritablement nationale que d'aider à la prospérité, au développement de la Banque catholique récemment créée.

La France, « *notre chère France* » disaient avec un trémolo dans la plume, les fondeurs de cette affaire financière, devait être reconquise par les nationaux catholiques.

Et pour bien établir le côté éminemment patriotique de la banque en question, *un supplément du journal nous* fait connaître les membres du comité d'organisation.

Ces derniers sont au nombre de sept, tous d'un patriotisme ardent, bien entendu.

En voici les noms :

Henri Weber, avocat à Bruxelles.

Richard Brewer, général belge en retraite, habitant Bruxelles.

G.-W. Van Tyen, banquier à Amsterdam.

Mousseigneur G. Ramaglia, prêtre italien.

Arthur Savate, éditeur de la Revue du Monde catholique.

Sattel, banquier, et Frontin, ingénieur.

Il est clair que quatre des membres de ce conseil d'administration sont infiniment moins français que la plupart des juifs habitant la France, mais aussitôt l'émission close, on assure qu'ils se feront naturaliser.

Dans ces conditions, qui donc oserait nier que la fameuse banque catholique lancée par la *Croisade française*, ne soit pas une institution éminemment nationale et patriotique ?

Nous ne savons pas quel est l'avenir réservé à cette banque catholique, mais nous doutons fort que les cinq millions sollicités par son comité d'organisation soient jamais suffisants pour anéantir Rotschild et les autres banquiers israélites.

Mais la *Croisade* est pleine d'espérance. Voici du reste le calcul lumineux sur lequel elle s'appuye pour prédire le succès triomphal de la nouvelle banque :

Je vous l'ai dit. — Pour vaincre l'ennemi, il faut l'imiter ; il faut *lui opposer action à action* ; surtout il faut faire plus largement que lui. Et vous pouvez faire mieux, je vous le répète, en vous associant, car vous êtes le nombre.

Or, le nombre discipliné, organisé, c'est la grande force mystérieuse, celle qui étreint à la gorge tous les marchands d'or israélites.

Voyez le résultat des petites sommes *associées* ! Si *trente-cinq millions de Français* venaient à s'entendre et à se commendre assez vite, grâce à la *Croisade* et à la Banque, dont je salue la naissance avec transport, et qu'ils versassent, chacun, tous les mois, un franc seulement de cotisation, pour une *mutualité* quelconque, ce seraient quatre cent vingt millions, par an, qui s'accumuleraient en un trésor sacré. Songez, dans vingt ans, ce que feraient ces sommes, augmentées de la capitalisation des intérêts !

Le rédacteur de la *Croisade*, après avoir convié à coopérer à la création de la banque les catholiques dans l'âme desquels l'argument ci-dessus a dû certainement pénétrer à des profondeurs avoisinant le siège du portefeuille, ajoute :

« Qu'on s'en souvienne bien ; nous ne triompherons des juifs qu'en les laissant de côté pour nous occuper, nous-mêmes, de nos propres intérêts. Faisons le vide le plus rigoureux autour d'eux, le vide le plus absolu, et vous verrez comment ils reprendront le chemin de l'Allemagne, qui les a vus naître, honteux et la tête baissée !

Le honiment du noble croisé est un peu contradictoire. Après avoir déclaré que les juifs étaient originaires de tous les pays, il les renvoye, en matière de conclusion, en Allemagne, dans cette Allemagne « qui les a vus naître ».

Au fond, la nouvelle organisation catholique n'est en réalité qu'un moyen ajouté à ceux indiqués par la *Libre Parole* pour rétablir au sein même du pays, les haines religieuses et, sur le terrain confessionnel, opposer les uns aux autres, les fils d'une même nation.

C'est là triste besogne, mais qui, fort heureusement, n'a guère de chances d'aboutir.

Le temps des croisades n'est plus qu'un attristant souvenir historique, et nos croisés d'aujourd'hui manquent décidément d'allure.

Ils récriminent en termes violents contre les juifs, et, en guise de moralité, ils disent aux catholiques : « Si nous faisions comme eux. »

Ce genre de pensées ne nous semble point d'une élévation considérable et ce n'est guère avec des idées aussi terre-à-terre, qu'on déterminera jamais des courants chez un peuple comme le nôtre, toujours affamé d'idéal.

E. LAGRILLIÈRE-BEAULERC.

POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Les Cortès espagnoles

Le ministre de l'intérieur d'Espagne a lancé sa première circulaire aux préfets, au vue des élections prochaines, et « pour assurer la sincérité des opérations électorales ». Cette sincérité, vraisemblablement n'est pas douteuse, mais elle porte un cachet tout à fait propre à l'Espagne. C'est le gouvernement qui a l'habitude de dresser lui-même la liste des candidats et avec une telle impartialité qu'il fait à l'opposition et à chaque groupe de l'opposition sa part proportionnelle. On voit qu'il s'agit de s'entendre ; chacun sait à quoi s'en tenir, tout se passe au grand jour et l'administration ministérielle ne reçoit que bien peu d'accrocs.

M. Sagasta, chef d'un cabinet libéral accorde 360 places aux libéraux, 70 à 80 places aux conservateurs, divisés en deux groupes, celui de M. Silvela et celui de M. Romero Robledo. L'un de ces groupes aura, par exemple, une cinquantaine de députés, l'autre 20 ou 30. Les carlistes ne sont pas oubliés, ni même les républicains. Quand M. Canovas était ministre, toutes ces proportions étaient naturellement changées.

Les élections auront lieu le 27 mars pour la Chambre, le 10 avril pour le Sénat, et les Cortès se réuniront le 25 avril. Dans les circonstances présentes, le patriotisme s'impose à tous les partis avec une rigueur impérieuse. M. Sagasta, on n'en doute pas, aura la majorité qui lui est nécessaire pour tenir vis-à-vis des États-Unis une attitude digne de l'Espagne.

H. D.

Echec à « la Croix »

La Croix méridionale assigne en correctionnelle *pour diffamation, par M. Dérodron, sénateur*, avait soulevé une difficulté de compétence et fait appel devant la cour de Montpellier. La Cour vient de rendre un arrêt déboutant *la Croix* et confirmant la sentence du tribunal correctionnel. Toutes les mêmes ces *Croix* ! empressées à diffamer les honnêtes gens mais décidées à user des subterfuges et des repaires les plus obscures pour échapper à la responsabilité de leurs méfaits.

Échos et Nouvelles

Féminisme. — Il existe dans la vallée du Mahoney, près de Shamokin (États-Unis), une mine de charbon dirigée et exploitée uniquement par des jeunes filles. Elles sont sept sœurs, nommées Haus.

***

C'est là que l'on voudrait vivre ! — A Saint-Mémoux (Allier), commune de 750 habitants, on inaugurait au commencement de l'année, 26 vieillards ayant de 80 à 97 ans. La doyenne, Mme Doux, est née en 1801. Elle a 68 petits-enfants ou arrière petits-enfants.

***

L'origine de la machine à écrire. — En 1714, Mill, qui en brevet en Angleterre « pour écrire en caractères d'imprimerie, non lettre à la fois, l'une après l'autre ». La naissance de ces machines remonte donc à 184 ans.

***

Les chimistes de sucrerie et de distillerie. — Le congrès des chimistes de sucrerie et de distillerie de la région betteravière du Nord se réunira en mai et à l'Ecole nationale des industries agricoles de Douai.

***

Un exemple à suivre. — Dans toutes les casernes de Rome, on a donné lecture d'un ordre du jour qui défend aux soldats et aux sous-officiers de frequenter les réunions politiques organisées par les cercles catholiques.

***

Un cuirassier de Reichshoffen. — Un des derniers survivants des héroïques cuirassiers de Reichshoffen, le trompette Toch, du 3e régiment, vient de mourir dans le village de Geiswiller, en Alsace. Toch, criblé d'affreuses blessures, avait été laissé pour mort sur le champ de bataille. Soigné à Niendorbroun, puis emmené en captivité, il ne se guérit jamais et fomba dans une paralysie progressive, qui l'a emporté après vingt-sept ans de souffrances.

AU JOUR LE JOUR

LE CANAL DU NORD

Le rapport de M. Dépréz, Sénateur à la Chambre de commerce de Béthune

Voici l'extrait du procès-verbal de la séance de la Chambre de Commerce de Béthune dans laquelle a été discutée le rapport de M. Dépréz, Sénateur, sur le canal du Nord :

« M. Dépréz, président, rend compte de ses démarches relatives à la création du canal du Nord sur Paris ; il indique sommairement à quel point en sont les négociations qu'il poursuit.

» L'Etat est partisan, en principe, de l'établissement de la nouvelle voie navigable : mais il réclame le concours financier des intéressés.

» Dans quelles conditions réclame-t-il ce concours ?

» Dans des conditions à débattre avec la Chambre de Commerce de Béthune, qu'il considère comme tout indiqués pour recevoir les offres de concours, les soumettre au Gouvernement et l'inviter à faire les leur pour.

La participation des industries les plus intéressées à la réalisation de cette œuvre, ne sera pas inférieure à un tiers, ni supérieure à la moitié de la dépense totale.

» *Sous quelle forme se manifestera le concours des intéressés ?* Sous une forme à déterminer d'un commun accord entre l'Etat et la Chambre, le premier déclarant ne pas être hostile à l'établissement d'un droit de péage temporaire permettant aux sociétés participantes de se couvrir des avances faites en vue de la création de la nouvelle voie navigable.

» M. le Président a fait appel au concours financier de toutes les Compagnies du Charbonnage du bassin du Pas-de-Calais ; l'ensemble des réponses de ces Compagnies est favorable, en principe, à la proposition du Gouvernement ; mais elles réclament plus de précision, et des propositions fermes qu'elles sont prêtes à examiner ; et, quoique *impressionnées* par la brochure pessimiste publiée à dessein par le Comité central des Houillères de France, dont la majorité est antipathique par intérêt au Canal du Nord, elles invitent la Chambre de Commerce à *persévérer*, en la remerciant de son *intelligente* initiative.

» La Chambre remercie M. Dépréz de son intéressante communication et le prie de rédiger une note réfutant les assertions du Comité central des Houillères de France, et faisant ressortir les avantages incontestables que la création du nouveau canal procurera aux houillères du bassin du Pas-de-Calais et au travail national.

» *M. Stévenart dit qu'il résulte des renseignements recueillis par lui auprès des personnes très compétentes, qu'on pourrait obvier aux inconvénients actuels par divers moyens, notamment : par l'amélioration des voies exis antes, le doublement des écluses, le halage électrique, etc.*

» M. le président objecte qu'il ne peut pas faire *dévier* la question ; qu'assurément les améliorations qu'indique M. Stévenart sont désirables, *d'importance* ; que la Chambre ainsi que le Conseil général ne cessent, du reste de réclamer ; que l'amélioration de l'Oise jusqu'au pont de Joinville, le confournement de Conde, sont d'heureuses nouvelles ; que, non moins heureuses et non moins appréciées, seraient-elles indiquées par l'honorable préopinant.

Mais il ne faut pas perdre de vue que ces améliorations ne changent pas l'état d'infériorité dans lequel se trouve le bassin du Pas-de-Calais par rapport aux charbons belges et à ceux de la Compagnie d'Anzin, qui jouissent actuellement sur nous d'un avantage de près de 1 franc par tonne pour Paris ; — que le maintien d'une seule voie nuit à ceux de Paris est très dangereux, et qu'un simple accident arrivant, par exemple, au tunnel de St-Quentin, peut réduire au chômage pendant de longs mois les ouvriers mineurs ; que nous devons persévérer plus que jamais à réclamer la création du Canal du Nord si près d'aboutir, — qu'il ne faut pas lâcher la proie pour l'ombre.

» Tel est l'avis de la Chambre de Commerce, qui, à l'unanimité moins une voix, renouvelle plus énergiquement que jamais son vœu pour le prompt établissement du Canal du Nord sur Paris. (Projet de l'ingénieur Flamant.)

» Il est décidé que la Chambre de commerce enverra à l'autorité supérieure compétente l'expression du vœu qui vient d'être émis.

André DÉPREZ.

Le général de Boisdeffre et M. Henri Rochefort

On sait que le général de Boisdeffre a envoyé son officier d'ordonnance, M. le capitaine Pouffin de Saint-Morel, chez M. Henri Rochefort *pour lui demander de défendre l'état-major.*

Or, voici en quels termes l'*Intransigeant* du 3 mars 1877 s'exprimait sur le compte du général Sausier et sur celui du général de Boisdeffre lui-même :

« *C'est une monstruosité de voir le commandement suprême de l'armée aux mains d'un vieillard sexagénaire (général Sausier) qui, sur le terrain, en paix comme en guerre, a été jugé depuis longtemps à sa valeur, qui est nulle.*

» Quant à Boisdeffre, seulement entiché d'une noblesse qui n'a même pas le mérite, mieux aujourd'hui, d'être sérieuse, c'est, comme on le dites si exactement, un paresseux, ignorant comme une carpe, ayant du bagout, de l'aplomb, du toupet, tellement rouages qu'il a jusqu'à la hardiesse d'aspirer à prendre un mot d'allemand et que le chef d'état-major de l'armée, pour lire la moindre note de cette langue, est obligé d'avoir recours à un interprète. C'est un combat ! Ce que les Prussiens doivent se tordre et se moquer de nous... »

Intransigeant du 3 mars 1897.

Et voilà les gens que l'on acclame aujourd'hui comme les meilleurs défenseurs de l'armée !

Encore un vendu

Le *Jour*, dont le rédacteur en chef est M. Vervoort, le beau-frère de M. Henri Rochefort, adresse la lettre suivante à M. le juge d'instruction Bertulus :

On parlait aujourd'hui, au Palais, de l'instruction que poursuit M. Bertulus contre Soufrain, accusé par l'ex-colonel Picquart d'avoir fabriqué les lettres signées « Speranza » que celui-ci recevait à Tunis l'an dernier.

L'opinion générale est que M. Bertulus est de parti pris aboutir dans cette affaire et l'on dit à ce propos des faits difficiles à reproduire. On va même jusqu'à dire qu'il cherche à établir une sorte, non pas de complicité, le mot est trop grec, mais de connivence entre le lieutenant-colonel du Paty de Clam et Soufrain, qui n'aurait agi, dans ces conditions, qu'avec l'assentiment de l'état-major.

Nous ne pouvons, bien entendu, enregistrer ces bruits que sous toutes réserves, en ajoutant qu'il est regrettable que ce soit l'initiative de M. Bertulus, trop ouvertement favorable à la révision du procès Dreyfus, qui les fait se produire.

M. Bertulus est un *intellectuel*, c'est entendu, mais il fait fausse route et pourrait bien laisser dans cette affaire son renom de magistrat sagace. Il n'a en main aucune espèce de preuve pouvant justifier « la ligne de conduite ; pourquoi alors s'opiniâtrer et laisser de côté toutes les informations, celle de l'affaire Sandherr, par exemple, pour ne s'occuper que de celle dont nous venons de parler ?

Un juge d'instruction ne doit pas avoir de ces *emballements, surtout lorsqu'ils ne sont basés sur rien*, et l'on s'est montré fort surpris, à Paris, en entendant un avocat connu, M. Lagasse dire que Mme de Boulancy lui avait déclaré que, lorsque M. Bertulus s'était présenté chez elle, il avait prononcé agi avec arbitraire, essayant de tous les moyens pour obtenir quoi que ce soit contre le commandant Esterhazy.

Si M. Bertulus conserve cette attitude, il est à présumer qu'il ne sera guère populaire avant peu.

Il est évident que M. le juge d'instruction Bertulus a dû être acheté par le fameux syndicat.

LES MÉMOIRES D'UN ESPION ALLEMAND

ancien cocher du général Mercier

Un ancien espion prussien, Ludwig Windell, qui dit quitter l'Allemagne à la suite de la publication de lettres scandaleuses qui jetèrent le trouble dans la vie intime de la cour berlinoise, vient de faire paraître, à New-York, ses « Confessions », donnant sur l'espionnage allemand d'intéressants détails.

La *Revue des Revues* publie les principaux passages de ce livre. — En voici quelques extraits :

Ancien officier subalterne dans l'armée allemande, le rôle de Ludwig Windell se trouvait moment à opérer, comme mouchard, sur le territoire de l'Empire. A ce titre il fut mêlé à l'affaire des lettres Kotze, ces dénonciations anonymes qui dévoilaient les intrigues politiques et amoureuses de la Cour. Il voulut voir dans l'auteur de ces lettres le beau-frère même de l'empereur et fut ainsi sa disgrâce.

Mais ce n'est pas là ce qui nous intéresse le plus.

Contre-espionnage

Le chef de la police le chargea d'abord de surveiller les autres espions, sur la fidélité desquels on avait conçu des soupçons :

A cette époque, dit-il, un certain Théophile, comte de G..., se prétendant Russe, agissait comme espion en Prusse pour le compte de l'Allemagne. Je le surveillais du près et je m'aperçus qu'il entretenait des relations suspectes avec des officiers français. Je me convainquis plus tard qu'il jouait sous dans la légion étrangère de l'armée française et qu'en réalité il espionnait l'Allemagne pour le compte de la France. Il rendait ses services lui fussent payés par le premier de ces deux pays. Il arriva à Berlin au moment précis où le ministère venait d'inventer un élément pare-balles et de le remettre entre les mains des autorités militaires allemandes. Je découvrais que L... avait trouvé le moyen de pénétrer dans ce tissus et j'estimais que son seul désir était de le vendre à la France. Je l'arrêtai ; il fut incarcéré dans la prévention de beaucoup (préférence) (différation de fonctionnaires), mais l'état-major général ne voulut point permettre qu'on le jugeât, par honte d'avoir employé un espion français.

L'organisation de l'espionnage

Puis le narrateur donne quelques détails sur l'organisation de l'espionnage en Allemagne :

Pendant six ans, à partir de cette époque, je passai en moyenne sept mois par an en France. J'eus recours à des centaines des subterfuges. Souvent je me déguisais pour un ou deux jours. Souvent je me déguisais pour un Alsacien. J'ai aussi passé pour Belge, ou, plutôt pour Américain, parce que, dans ce rôle, on est moins suspect d'espionnage.

Quelques remarques ne propos sur le système d'espionnage allemand.

Il n'est pas très coûteux, comme certaines gens se l'imaginent.

Il n'y a que très peu d'espions appointés. On ne sait plus généralement d'agents qui ne reçoivent pas de salaire fixe, mais seulement une certaine somme d'argent pour chaque opération qu'ils exécutent. J'ai reçu un jour pour une opération 2.500 francs, sur lesquels j'en avais 1.200 à donner à mes agents. En réalité, le métier d'espion est extrêmement mal paye. Mes meilleurs agents en France étaient ..., qui habitaient tous deux Paris. Dans la plupart des cas, cependant, j'employais des femmes que je rencontrais occasionnellement.

Le portefeuille du général de Boisdeffre

D'après Ludwig Windell, le coup le plus brillant de sa carrière fut exécuté au mois d'octobre 1896.

Vous aimez vent, dit-il, d'un nouveau plan de mobilisation de l'armée tracé par le général de Boisdeffre. Nous surveillâmes continuellement le ministère de la guerre et, un soir, nous vîmes un important attaché de ce ministère sortir avec un portefeuille. Il monta dans une voiture. Nous le suivîmes jusqu'à la gare de l'Est, où il dépose le portefeuille dans une salle d'attente. Pendant qu'il passait dans une autre, nous saisîmes le portefeuille et sautâmes dans une voiture. Le lendemain, on offrait 3.000 francs de récompense à qui rapporterait le portefeuille. Mais j'étais déjà en Allemagne avec mon butin.

Vol de notre plan de mobilisation

Puis il raconte comment il obtint, au moyen d'un vol, le plan de mobilisation.

Mon acte le plus audacieux, continue-t-il, fut de revêtir un uniforme d'officier français. C'était pendant les grandes manœuvres de l'Est en 1895. Ces manœuvres étaient de première importance, parce qu'elles avaient lieu sur la frontière même et que les autorités allemandes étaient fort soucieuses de les tenir secrètes. Le portait un uniforme français confectionné en Allemagne : c'était celui de major du 13e régiment d'artillerie, stationné non loin du théâtre des manœuvres.

Je parlais peu et j'écoutais beaucoup. Un jour, j'étais couché sur le sol, les oreilles collées à la toute du quartier général de l'armée de l'Est, et j'entendis toute la conversation. J'étais envié les manœuvres elles-mêmes. Les troupes françaises montrèrent une habileté merveilleuse dans la confection des retranchements. Après cette scène, j'enlevai mon uniforme et je continuai, déguisé en colporteur, à surveiller les manœuvres.

En 1893, il était à Toulon, et, par un subterfuge, visitait l'arsenal pour s'assurer que nous ne possédions point l'appareil Müller, d'invention allemande, réalisé à la direction des torpilles.

Enfin, nous dit-il :

En 1894, j'eus fort à faire pour découvrir le système télégraphique souterrain de l'armée française. Je voyageais comme colporteur, vendant de la chicorée ; je traversais ainsi un grand nombre de villes dans lesquelles j'entrais comme marchand au service du propriétaire d'un grand cinéma.

Cocher du ministre de la guerre

Ici se place quelque chose de tout à fait extraordinaire et que nous nous refusons à croire jusqu'à plus ample informé. M. Ludwig Windell raconte que sur les instigations du capitaine de Borsen, il entra comme cocher au service du général Mercier lui-même, ministre de la guerre qui se livrait à une inspection détaillée des routes militaires des Alpes.

L'ouvrage abondé, du reste, en documents graphiques intéressantes, il y a d'abord le dessin d'un *plan volé* du fort de Vavrey, comme prenve que Windell gagnait honnêtement sa solde d'espion. Il y a, en outre, un diagramme volé au ministre de la guerre, etc.

Que valent les assertions de M. Windell ? Nous l'ignorons. Il ne faut pas oublier cependant que les mouchards sont, par nature, assez sans gêne au point de vue de la véracité ; néanmoins il paraît probable que tout n'a pas été inventé dans les récits de l'espion allemand.

Un démenti du général Mercier

Paris, 2 mars. — Le général Mercier démen les allégations de l'espion Ludwig Windell qui prétend lui avoir servi de cocher pendant un voyage à Nice.

L'ancien ministre de la guerre ne s'est rendu qu'une seule fois dans cette ville incognito et il a fait son inspection dans un breack d'artillerie conduit par des artilleurs.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique spécial

La Chambre

Séance du 2 mars

Avant séance

Les candidatures multiples

Paris, 2 mars. — La commission parlementaire des lois électorales a repoussé par 8 voix contre 4 la proposition de Jules Guesde, tendant à l'abrogation de la loi sur les candidatures multiples.

DANS LES COULOIRS

Rien, rien. Voilà qui rend à merveille l'aspect des couloirs. Les plus fins limiers du reportage parlementaire, les plus habiles en l'art de dénicher les nouvelles passent des journées entières à l'affût pour, finalement, s'en retourner bredouilles.

Les dépêches présentes, ceux qui, entre deux voyages dans leur département, viennent se montrer au Palais-Bourbon, n'ont qu'une seule idée dans la cervelle, qu'un mot sur les lèvres : leur réélection ! et ils vous empoignent par un bouton de votre paletot, et ils vous poussent dans les embrasures de fenêtres pour vous raconter leurs petites histoires, pour vous démontrer à grand renfort de chiffres qu'ils sont sûrs de revenir.

Que cela les intéresse, je le veux bien, mais vous, moi, cela nous laisse plutôt froids, n'est-ce pas ?

La Séance

La séance est ouverte à 2 heures 20 sous la présidence de M. Brisson, président.

La Chambre adopte le projet tendant à régler par voie d'arbitrage la question des frontières entre la Guyane française et le Brésil.

Elle adopte également la proposition relative à la destitution des officiers ministériels.

La sériciculture

On reprend le projet relatif aux primes à la sériciculture.

L'amendement Jourdan, abaissant la prime à 200 fr. par bassine, est rejeté à mains levées.

M. de Ramel insiste pour que la prime soit de 300 fr.

M. Maurice Faure appuie pour ce dernier chiffre.

M. Boucher, ministre du commerce, soutient le chiffre de 340.

L'amendement de Ramel est repoussé par 325 voix contre 221.

Le chiffre de 340 est adopté.

MM. Jourdan et Jaurès proposent la suppression des primes aux cocons étrangers lorsque la production française atteindra 10.500.000 kilos.

Leur amendement est repoussé par 346 voix contre 206.

Un autre amendement de M. de Ramel est repoussé par 343 voix contre 190.

M. Jaurès dépose un nouvel amendement tendant à ce que les primes à la filature ne soient accordées qu'aux maisons qui abaisseront la journée de travail à dix heures, sans diminution des salaires actuels.

Le Ministre du Commerce repousse l'amendement.

M. Jaurès, dit-il, vent devancer les décisions du Parlement, en ce qui concerne la journée de travail.

L'amendement Jaurès après pointage est repoussé par 271 voix contre 238.

Le deuxième paragraphe de l'article 2 est adopté.

L'ensemble de l'article est réservé.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 6 heures 1/2.

Physionomie de la Chambre

En bien, on pourra se vanter de l'avoir discuté ce projet sur la sériciculture, il n'y a presque pas eu de discussion générale, c'est vrai, mais depuis... Hier, par exemple, on a passé toute la journée à se chamailler sur le chiffre de la prime à accorder pour la filature des cocons français. Tout avait été dit dans ce débat, et pitié! trois fois que'une. Vous croyez peut être qu'aujourd'hui on s'est empressé de voter sur les divers amendements en présence ? Ah bien oui ! On a recommencé absolument comme si personne n'avait ouvert la bouche. Chaque orateur nous a servi une seconde édition de son discours de la veille.

MM. Jourdan, de Ramel et Jaurès ont parlé en faveur de la sériciculture. M. Ernest Bérard en faveur de l'industrie lyonnaise. Chacun tirant la couverture à soi, le rapporteur et le ministre du commerce ont essayé de mettre tout le monde d'accord en soutenant le système transactionnel présenté par la commission des douanes. Il y avait quelques jours, en effet, que les partisans des deux thèses, les partisans de la sériciculture principalement on a lutté avec un acharnement incroyable.

L'un d'eux, M. Maurice Faure, a même attaqué les industriels lyonnais et les armateurs de Marseille avec une vivacité contre laquelle ont énergiquement protesté MM. Aynard et Charles Roux. Ceux-ci avaient été d'ailleurs directement provoqués et ils n'ont fait, en somme, que de se défendre.

Le chiffre de 340 francs voté, il ne restait plus qu'à examiner des dispositions de détail, mais la bataille n'a pas moins recommencée, toujours aussi ardente. On a été jusqu'à discuter, à propos de la sériciculture, la journée de 10 heures, dont M. Jaurès avait déjà touché un mot à la séance d'hier. Mais tout cela n'avait qu'un intérêt secondaire. Avec l'article 3, le débat était virtuellement terminé.

Au Sénat

Un discours de M. Guyot

à l'Union Républicaine

Paris, 2 mars. — L'Union républicaine du Sénat a procédé à l'élection de son bureau. En prenant place au fauteuil M. Guyot (Rhône), qui remplace à la présidence M. Demole, nommé vice-président du Sénat, a prononcé le discours suivant :

Après avoir remercié le précédent bureau de groupe et rappelé le souvenir des collègues qui ont été successivement présidents de l'Union républicaine, tels que Gambetta et Tolain, et MM. Dusolier, Cazot et Demole, M. Guyot (du Rhône) s'est exprimé ainsi :

Je compte sur votre bienveillance à tous et sur la cordiale assistance du bureau ; car, messieurs, le bonapte pourra être rude cette année qui débute par les élections les plus troublées que nous ayons encore vues, et où les républicains vont combattre en ordre dispersé. Autrefois — nous disions naïvement alors — nous nous demandions : « Le plébiscite ou publicaine va-t-elle être augmentée ? Les monarchistes vont-ils perdre des sièges ? » Et nous avions confiance dans la sagesse du pays qui, venant de plus en plus à la République, obéirait de plus en plus les erreurs d'autrefois, et, le plébiscite, car nous rangs, tant et si bien que la gauche de bonde largement, aujourd'hui dans les travées de la droite, de cette droite que nous avons, hélas ! tant sans erreur, vue en majorité dans les premiers temps de l'Assemblée nationale.

Oui, grâce au pays, la cause de la République a été largement gagnée. On n'ose plus l'attaquer en face et à visage découvert. Le pays lui-même recommande à ses fidèles d'en prendre l'étiquette ; et cependant, chose bizarre, notre mission a nous devient de plus en plus difficile. Il se dit qui plus en effet de faire la République, ce grand œuvre qui a été l'idéal de nos jeunes années, le but ardemment poursuivi ; non, il s'agit de la conserver.

On dit souvent qu'il est plus difficile de conserver une fortune que de la gagner. Eh bien ! nous en sommes là maintenant, non plus à chercher des racines pour la République, mais à la défendre d'un côté contre des saines imprudences, de l'autre contre des ennemis masqués, voilés, mais qui deviennent chaque jour plus entreprenants, plus impudents, plus provocateurs. Dans ces nous pillés, que à vitage découvert, ils se cachent, se retranchent, se reconnaissent, comme les anciens élèves des jésuites. Les cercles catholiques mènent le branle et se chargent d'agiter la rue ; ils trouvent comme conséquence, pour cette œuvre néfaste, les hommes qui, sous le prétexte d'un patriotisme exclusif et débordant, reconstituent l'ancien boulanger, cette bête immonde qui, il y a quelques années, a failli être la maîtresse de Paris. Un procès criminel terminé hier leur a été une occasion merveilleuse, providentielle, dirai-je, de se trouver, de se confiner, de se reconnaître pour les ennemis inavoués, honteux, mais incapables de la République.

Il y a de cela vingt et un ans, messieurs ; le temps, les idées ont marché ; et comme le disait Gambetta dans son admirable prescience : « Une des difficultés est arrivée. Et nous allons aux élections avec un pays profondément troublé par des querelles de religion qui nous ramènent de plus de cent ans en arrière, qui nous mettent en lutte avec la civilisation et pour l'esprit humain. Mort aux juifs ! a-t-on cria autour du Palais de justice, pendant le procès de Zola, à la Ville-Lumière, sans que la conscience publique ait soulevé aucun étonnement. Et, demain, on crierait : Mort aux protestants ! Pourquoi ? Il en a déjà essayé. Ne sommes-nous donc plus les fils de ces grands ancêtres qui ont fait de la liberté de l'homme et du citoyen, ce résumé sublime de toute la morale sociale ?...

La République est forte précisément parce qu'elle a poussé de puissantes racines dans le cœur du peuple des campagnes. Ah ! il ne s'agite pas, lui ; il reste uni contre ce qui trouble l'ordre, la tranquillité du pays qu'il estime nécessaire à sa prospérité ; mais, à cela près, son calme, son héroïque patience ne l'abandonnent jamais. Les fanatismes religieux important peu à sa douce tolérance : juifs, protestants ou catholiques sont pour lui, devant son bon sens, si ce sont d'honnêtes gens. Ce n'est pas avec lui qu'on parviendra à ressusciter la Sainte Ligue. Quant aux doctrines directrices, il ne veut même pas les connaître. Ce qu'il en sait suffirait pour lui faire prendre la fourche si l'on s'avisait de vouloir passer de la théorie à la pratique.

... Quant à nous, mes chers collègues, nous commencerons cette année ce que nous avons fait les années précédentes, car notre politique n'a pas varié et ne variera pas. Scrupuleusement observateurs des limites que la Constitution impose à l'accomplissement de sa mission, vous entendez que le Sénat use de ses droits dans leur plenitude pour assurer la marche régulière du pays, que le pays ait le bénéfice de ses représentants. Si parfois nous avons proposé des solutions que nous jugions bonnes, que nous jugions dans le sens de l'esprit de réforme ; mais parce que nous avons estimé que des améliorations doivent être acceptées par l'opinion publique avant d'obtenir la sanction législative, et qu'elles doivent s'accomplir sans secousse, sans precipitation, parce que pas être aussi, en ce premier chaos, dans un courant d'aveugle réaction.

M. Guyot termine son discours en proposant à l'Union républicaine du Sénat d'adopter une méthode de travail qui permette à ses réunions de produire tous leurs effets utiles « afin qu'elles servent, dit-il, à nous éclairer les uns par les autres et à nous faire prendre des décisions qui, énergiquement exécutées, ne pourront manquer d'avoir une heureuse influence sur les travaux du Sénat, pour le plus grand bien de la République et de la liberté. »

APRÈS le Procès Zola

ENCORE UN INCIDENT

Lettre insolente d'un officier d'état-major à un sénateur

Il y a quelques jours, M. le sénateur Trarieux recevait d'un capitaine de l'état-major, nommé Bégouen, se disant le *défenseur des Jésuites*, une lettre très grossière. Il elle trouver insultée le général Billot qui déclara n'avoir pas à intervenir.

Le président du Sénat, M. Loubet, informé du fait lui avait demandé de transmettre M. Mathias qui alla trouver à son tour le général Billot.

Un conciliabule eut lieu entre des deux ministres et, finalement, il fut décidé qu'une satisfaction serait donnée — pour la forme, — au sénateur.

Le général de Boisdeffre fut prié de convoquer son subordonné, mais seulement pour le prier de ne pas recommencer. Et ce fut tout. Pas un seul jour d'arrêt ne fut infligé à l'officier qui s'était permis d'injurier un des représentants de la nation.

M. Delpech, sénateur de l'Ariège, révolté de ces incidents qui dénotent un singulier état d'esprit dans la « justice » de la rue St-Dominique envoie aux journaux républicains la lettre suivante :